

Avril
2013

budgets 2013



A la réunion du conseil municipal du 25 mars, figuraient à l'ordre du jour l'affectation des résultats de l'année 2012, le vote des budgets primitifs 2013, etc.

Comptes administratifs 2012 votés à l'unanimité

• Budget communal: Le compte administratif dégage un besoin de financement de la section d'investissement de 8 718,45 € et un excédent de fonctionnement de 119 571,52 € qui a été affecté en totalité à la section investissement du budget primitif 2013.

• Budget annexe de l'eau: Le compte administratif dégage un excédent de fonctionnement cumulé de 30 343,13€ qui a été réparti comme suit : 8 400,30€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, 10 000 € en réserve d'investissement et 11 942,83 € affecté en excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2013.

Budgets primitifs 2013 votés à l'unanimité sans augmentation du taux des 3 taxes communales.

• Budget communal: Le conseil municipal adopte le budget communal s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 434 748 €. La section investissement est équilibrée à la somme de 272 747 € avec un virement de la section de fonctionnement de 54 000 €

• Budget annexe de l'eau: Le conseil municipal adopte le budget annexe de l'eau s'élevant en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 82 258 € et de 72 133 € pour la section investissement. Du 1er mars 2013 au 28 février 2014, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs de l'eau pour les habitants de Saint Denis ; le prix du m³ d'eau reste inchangé à 0,97 € et l'abonnement à 45 €.

• Les taux d'imposition (part communale) pour 2013 sont identiques à ceux de 2012 et restent inchangés depuis 2011.

Taxe d'habitation à 15,00 %.

Taxe foncière - propriétés bâties à 20,91 %.

Taxe foncière - propriétés non bâties à 75,69 %.

Sauf pour le gîte communal, le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les tarifs municipaux.

Des dates à retenir :

❖ **Mercredi 8 mai**, rassemblement pour le monument aux morts à 11h devant la mairie

Samedi 11 mai et dimanche 12 mai : organisation de la fête locale

Le samedi 11 mai

- **14h 00** : concours de pétanque ouvert à tous, doublette, inscription sur place à partir de 14h.
- **15h 00** : course cycliste de la municipalité.
- **20h 30** : soirée cabaret, sans repas, organisé par le comité des fêtes (réservation au 05 55 57 01 95 au 05 55 57 01 70 ou au 06 48 98 93 51).

Le dimanche 12 mai

- Dés 10h et toute la journée, « Faites » des fleurs et du jardin organisé par l'association Léon et Denis.
- L'après-midi, jeux cyclistes pour les enfants de la commune.

❖ **Début juin**, pensez à vous inscrire au 6^{ème} concours de fleurissement à l'aide du bulletin ci-joint

Comité de rédaction

Séverine BOURGNON

Michelle MONDIT

Pascal CHAIGNEAU

François ENGELIBERT

Site Internet : <http://www.saintdenisdesmurs.fr>
E-mail : saintdenisdesmurs@orange.fr



S
A
P
I
N
T
D
E
N
I
S
B
U
D
G
E
T
M
U
R
S



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2013

↪ Section de fonctionnement

Recettes : 434 747 €

Produits de service des domaines : virement salaire budget annexe, agence postale communale, garderie, transports scolaires, etc.	44 885 €
Impôts et taxes : taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties (188 864 €), autres (33 324 €).	231 701 €
Dotations et subventions : dotations, compensation (les 3 taxes locales) et subventions versées par l'Etat, participation RPI Masléon,	145 173 €
Autres recettes Revenus des immeubles (gîte, salle polyvalente, logement de l'ancienne poste), produits exceptionnels.	12 988 €

Dépenses : 434 747 €

Charges générales : énergie, combustibles réparation voirie, fourniture (d'entretien, scolaires), entretien matériel, maintenance, assurance, achat petit matériel, etc.	123 764 €
Charges du personnel : rémunération du personnel, cotisations aux organismes	189 410 €
Autres charges de gestion : subventions versées aux associations, participations à différents organismes, indemnités des élus, transport scolaire, ordures ménagères, etc.	49 500 €
Charges financières : intérêts d'emprunt.	9 314 €
Autres charges : dépenses imprévues, dotations aux amortissements, etc.	8 759 €
Virement section investissement.	54 000 €

↪ Section d'investissement

Dépenses : 271 044 €

Dépenses d'équipement Plan d'urbanisme, voiries, acquisitions diverses, logiciels, éclairage public, bâtiment matériel cantonnier, toiture préau école, etc.	225 801 €
Dépenses financières Remboursement capital emprunt	45 243 €

Recettes : 271 044 €

Résultat reporté 2012:	310 €
Recettes d'équipement : Subventions (Etat, département, SEHV): 50 513 €, prêt à taux bonifié CG : 4 600 €,	55 113 €
Recettes financières : Excédent de fonctionnement : 119 571 €, FCTVA : 37 047 €, dotations : 1 544 €.	158 162 €
Recettes d'ordre Virement de section de fonctionnement: 54 000 € et amortissement : 3 459 €	57 459 €

PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE EAU 2013

↪ Section de fonctionnement

Recettes : 82258 €

Produits de service des domaines Vente de l'eau (61 000 €), autres produits (6 486 €).	67 486 €
Opération de transfert entre sections	2 830 €
Excédent antérieur reporté 2012	11 942 €

Dépenses : 82 258 €

Charges générales : lampes, énergie, petit matériel, frais d'analyse, compteurs, entretien et réparations, etc.	25 650 €
Charges du personnel	26 000 €
Charges financières : intérêts emprunts	1 072 €
Autres charges : taxe agence de l'eau, dotations aux amortissements, etc.	20 842 €
Virement section investissement.	8 694 €

↪ Section d'investissement

Dépenses : 71 877 €

Dépenses d'équipement (prévisions) : véhicule cantonnier, extension réseau, achat pompe, connecteur et capteur UV.	52 635 €
Dépenses financières : remboursement capital emprunt (5300 €), amortissement subventions (13 942 €)	19 242 €

Recettes : 71 877 €

Recettes financières : excédent de résultat reporté (29 547 €), FCTVA (1 294 €), excédent de fonctionnement (18 400 €).	49 241 €
Recettes d'ordre : virement de section de fonctionnement (8 694 €), divers amortissements (13 942 €).	22 636 €

PRESENTATION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT EN INVESTISSEMENT DE 2013

Tous ces chiffres correspondent au montant maximum affecté à chaque dépense et donc peuvent varier

BUDGET DE L'EAU

- Achat matériel : pompe (si besoin), capteur UV et connecteur : 9 650 €.
- Extension de réseau d'eau (provision si besoin): 28 555 €
- Véhicule communal à remplacer : 14 431 €

BUDGET PRINCIPAL

- Voirie : goudronnage (30 000 €), pancartes voirie et signalisation des rues (2 400 € de reste à réaliser).
- Electricité : Extension de réseau par le SEHV au 7 rue du bonheur (1 800 €).
- Acquisitions diverses :
 - Battant de cloche de l'église : 1 800 €.
 - Plan d'urbanisme (PLU): 21 000 € et logiciels (cadastre, site internet) : 300 €.
 - Equipement bureau secrétariat (mobilier, écran ordinateur): 3 846 €.
 - Four pour la salle polyvalente, aspirateur pour le gîte (9 460 €).

• Travaux:

-Restauration du préau de l'école primaire (18 000€) et changement des fenêtres du local communal en face de l'église: 2 500 € (report de 2012).

-Fin du programme de la salle polyvalente (2 695 €)
 -Bâtiment atelier pour stocker le matériel local communal (105 000) €. La construction de ce bâtiment est prévu route de la Beuradour sur une parcelle appartenant à la commune.

-Eclairage public : 27 000 €. L'entreprise SPIE qui a le contrat de maintenance du réseau éclairage communal vérifie tous les coffrets électriques pour les mettre aux normes et continue son programme de rénovation de certains lampadaires pour faire des économies d'énergie.

Tous ces travaux sont financés en partie par des subventions accordées par l'Etat, l'Agence de l'Eau, le SEHV et le Département.

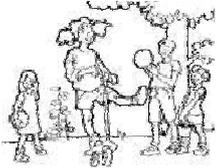
EVOLUTION DES BUDGETS SUR 3 ANS

	budget principal			budget annexe de l'eau		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
investissement	329 508	199 587	271 044	39 409	47 931	71 877
fonctionnement	405 805	429 892	434 747	82 698	83 684	82 258
total	735 313	629 479	705 791	122 107	131 615	154 135

Les subventions accordées aux associations communales sont reconduites pour un montant de 350 € chacune.

RAPPEL DES TARIFS

Transports scolaires (tarif demandé aux familles) : 60 € pour le primaire et 65 € pour le secondaire. Pour les familles de plusieurs enfants, la réduction s'applique dès le 2^{ème} enfant soit 32.50 € pour le primaire et le secondaire et 10 € à partir du 3^{ème} enfant. La commune prend en charge la différence entre le tarif demandé par le Conseil Général et le versement effectué par les parents.



Garderie: 1 enfant (au mois), 17 € ; 2 enfants (au mois), 25 € ; 3 enfants (au mois), 31 € ; garderie occasionnelle : 1 enfant (à la journée), 3,5 € ; 2 enfants (à la journée), 5,5 € ; 3 enfants (à la journée), 6,5 €.

Gîte communal ; week-end :160 €, basse saison : 235 €, moyenne saison : 260 €, haute saison : 410 €, au mois (basse saison): 600 €). Pour une location mensuelle, une caution de 300 € est demandée et les kW EDF sont facturés en totalité. Pour les autres locations, la caution est de 150 € et 8 kW par jour d'EDF sont offerts (le surplus de kW est facturé 0,15 € le kW).

Salle polyvalente ; avec cuisine : habitant de la commune - 170 €, association communale - 76 €, extérieurs à la commune - 360 € ; sans cuisine : habitant de la commune - 135 €, association communale - 46 €, extérieurs - 280 €. Depuis janvier 2013, un forfait chauffage est demandé aux loueurs particuliers; 25 kW sont offerts pour une location du week-end et le surplus de kW consommé est facturé 0,15 € le kW.

Cimetière : 80 € pour les tombes et 160 € pour les caveaux.

Columbarium et jardin du souvenir : alvéoles - 350 € (10 ans), 700 € (20 ans), 1000 € (30 ans) et 75 € pour la taxe " jardin du souvenir".